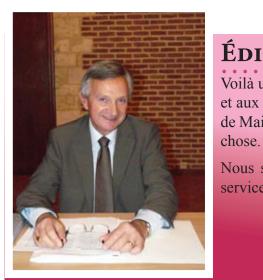
AIRIE AUBIGNY-EN-ARTOIS





Voilà une nouvelle aventure collective qui commence ; merci aux Aubinoises et aux Aubinois qui nous ont massivement élus le 23 Mars ; nouveauté, la loi de Mai 2013 a changé le mode de scrutin et instauré la parité - c'est une bonne

Nous sommes au travail pour continuer de développer notre commune, au service de ses habitants.

> **Jean-Michel DESAILLY** Maire - Conseiller Général



JUIN 2014



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DU 30 MARS 2014

Étaient présents: Monsieur Jean-Michel DESAILLY, Mesdames KWIATKOWSKI Fabienne, DUPUIS Anne-Marie, SOUFFLET-LEMANCEL Claire, DECOTTIGNIES Anne-Marie, LOUILLET Pascaline, SERGIER Delphine, RUMEAUX Cindy, Messieurs HUTIN Christian, HERMANT Claude, BERNARD Léon, GODART David, LOUIS Mathieu, LECOMTE Denis, DELCOURT Fernand.



Jean-Michel DESAILLY

MAIRE ET CONSEILLER GÉNÉRAL VICE-PRÉSIDENT DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS PRÉSIDENT DE CHAQUE COMMISSION





Fabienne KWIATKOWSKI

ADJOINTE À LA CULTURE, À L'ANIMATION ET AU JUMELAGE (ÉLARGIE)







Anne-Marie DUPUIS

Adjointe à la Jeunesse, au Projet Éducatif, aux Rythmes scolaires et au Sport







Christian HUTIN

Adjoint aux Finances, au Suivi analytique budgétaire et au Personnel







Claude HERMANT

ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT ET À L'ENVIRONNEMENT



Léon BERNARD

CONSEILLER DÉLÉGUÉ SUR LE FLEURISSEMENT ET LA PROPRETÉ DES ESPACES







COMMISSION DE LA JEUNESSE, DU PROJET ÉDUCATIF, DES RYTHMES SCOLAIRES ET DU SPORT

Vice-Présidente : Anne-Marie DUPUIS

Membres: Fabienne KWIATKOWSKI - Christian HUTIN - Claire SOUFFLET-LEMANCEL - David GODART -

Anne-Marie DECOTTIGNIES - Pascaline LOUILLET - Cindy RUMEAUX

COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ANIMATION ET DU JUMELAGE (ÉLARGIE)

Vice-Présidente : Fabienne KWIATKOWSKI

Membres: Anne-Marie DUPUIS - Christian HUTIN - Léon BERNARD - Anne-Marie DECOTTIGNIES - David

GODART - Pascaline LOUILLET - Denis LECOMTE - Cindy RUMEAUX

COMMISSION DES FINANCES, DU SUIVI ANALYTIQUE BUDGÉTAIRE ET DU PERSONNEL

Vice-Président: Christian HUTIN

Membres: Fabienne KWIATKOWSKI - Claude HERMANT - Léon BERNARD - David GODART - Mathieu LOUIS -

Denis LECOMTE - Fernand DELCOURT

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Vice-Président : Claude HERMANT

Membres : Fabienne KWIATKOWSKI - Anne-Marie DUPUIS - Christian HUTIN - Léon BERNARD - Claire SOUFFLET-LEMANCEL - Anne-Marie DECOTTIGNIES - David GODART - Mathieu LOUIS

- Cindy RUMEAUX - Fernand DELCOURT

COMMISSION SUR LES SUJETS DE PROXIMITÉ

Exécutif (Maire et Adjoints)

Membres: Léon BERNARD - Anne-Marie DECOTTIGNIES - David GODART - Pascaline LOUILLET - Mathieu

LOUIS - Delphine SERGIER - Denis LECOMTE - Cindy RUMEAUX

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

En application de l'article 1650 du code général des impôts, les Communes doivent constituer une C.C.I.D., composée de sept membres, à savoir le Maire, le Président, et six commissaires (dont un, doit être domicilié en dehors de la Commune). La nomination des commissaires, par le Directeur des services fiscaux, a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux sur présentation d'une liste de dix contribuables.

La liste des candidats aux fonctions de commissaires siégeant à la C.C.I.D. :

Commissaires titulaires proposés : Monsieur Le Maire, Christian HUTIN, Claude HERMANT, Mathieu LOUIS, Denis LECOMTE, Fernand DELCOURT, Joannis KARAMANOS, Jean-Claude LAVIGNE, Alain LOUIS.

Commissaire titulaire proposé (établi hors de la commune) : Francine BULLOT

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont élus pour cette commission : Monsieur Le Maire, Président

- Léon BERNARD, titulaire
- Mathieu LOUIS, titulaire
- Fernand DELCOURT, titulaire

- Fabienne KWIATKOWSKI, suppléante
- Christian HUTIN, suppléant
- David GODART, suppléant

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Cette commission a pour rôle d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% (article L.1411-6 du CGCT).

Elle est composée (pour les communes de moins de 3500 habitants) du Maire, son Président, et de trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil.

Sont élus, à l'unanimité, par le Conseil Municipal : Monsieur Le Maire, Président

- Christian HUTIN, titulaire
- Claude HERMANT, titulaire
- David GODART, titulaire

- Léon BERNARD, suppléant
- Denis LECOMTE, suppléant
- Fernand DELCOURT, suppléant

Constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration. **Sont élus pour cette commission** : Monsieur Le Maire, Président

Fabienne KWIATKOWSKI, Anne-Marie DUPUIS, Christian HUTIN, David GODART, Delphine SERGIER, Cindy RUMEAUX, membres.

Les autres membres désignés par le Maire sont Messieurs Francis FRAMMERY, André CARDON, Mesdames Joëlle DELATTRE, Marie-Christine LOUIS, Brigitte MAILLART, Edith PICOT.

Désignation des représentants au sein d'autres organismes

Conseil d'Administration du Collège Jean-Monnet : Anne-Marie DUPUIS, titulaire ; Christian Hutin, suppléant. Conseil d'Administration de l'EHPAD (François-Xavier De Saulty) : Jean-Michel DESAILLY, Maire, Président

- Anne-Marie DECOTTIGNIES, titulaire
- Fabienne KWIATKOWSKI, suppléante

Léon BERNARD, titulaire

Fernand DELCOURT, suppléant

Indemnité de fonction du Maire, des Adjoints et du Conseiller Municipal délégué

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1;

À compter du 30 mars 2014, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué.

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et L 2123 24 1 du CGCT :

- Maire: 43 % (43 % max. pour un maire pour une commune 1000 à 3499 habitants.)
- Adjoints: 15 % (16.5 % max. pour un adjoint au maire pour une commune 1000 à 3499 habitants.)
- Conseiller municipal délégué : 6 % (6 % max. limite de l'enveloppe budgétaire maire et adjoints)

DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

Le conseil municipal, après délibération, décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal à savoir :
 - en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la Commune serait elle-même attrait devant une juridiction pénale.
 - en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la Commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion
 - dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales
- De régler les conséquences dommageables des accidents impliquant des véhicules municipaux dans la limite fixée à 10 000 €
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU 10 AVRIL 2014

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel DESAILLY, Mesdames KWIATKOWSKI Fabienne, DUPUIS Anne-Marie, SOUFFLET-LEMANCEL Claire, DECOTTIGNIES Anne-Marie, LOUILLET Pascaline, SERGIER Delphine, RUMEAUX Cindy, Messieurs HUTIN Christian, HERMANT Claude, BERNARD Léon, GODART David, LOUIS Mathieu, LECOMTE Denis, DELCOURT Fernand.

Monsieur Christian Hutin est élu secrétaire.

RAPPORT 2013 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T)

La C.L.E.CT s'est réunie le 13 mars 2014 à TINCQUES, Monsieur le Maire précise qu'une évaluation des charges au titre de l'exercice fiscal 2013 a été faite et que plusieurs hypothèses de répartition des charges ont été proposées.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le rapport 2013 de la C.L.E.C.T. et acceptent les conditions de répartition des charges au titre de l'exercice fiscal 2014 qui suivent :

• entretien de la Scarpe : les dépenses engagées par la communauté de communes s'élèvent à 24 992 € (comprenant l'entretien de la Scarpe, l'agent chargé de mission, les frais kilométriques, le DIG étude). La somme à répartir est donc de 18 098 €, déduction faite de l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau et de la Région.

Les membres de la C.L.E.C.T. ont décidé à l'unanimité que la répartition de la dépense s'effectuerait au mètre linéaire entre les six communes concernées, plafonnée à la part 2012 majorée de 3 %.

AUBIGNY-EN-ARTOIS: part 2012 (984.35 €) + 3 % = 1 013,88 € pour la Commune.

• dématérialisation des actes administratifs : les dépenses engagées par la communauté de communes s'élèvent à 2 918 €. Les membres de la C.L.E.C.T. ont décidé à l'unanimité de répartir la dépense entre les 28 entités (CCA et 27 communes). AUBIGNY-EN-ARTOIS : 104 €.

Soit un total de 1 117,88 € à la charge de la Commune déduit de l'attribution de compensation.

EIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes foncières et d'habitation ainsi que des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2014.

Il en ressort un produit à taux constant de 462 344 € et des allocations compensatrices pour un montant de 26 817 €.

Le Maire rappelle le montant de l'attribution de compensation de perte de taxe professionnelle, qui s'élèvera pour l'année 2014 à 235 000 €; montant reversé par la Communauté de Communes de l'Atrébatie. La Convention fixant un montant minimal de reversement n'étant plus applicable, une nouvelle convention devra intervenir prochainement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 comme suit :

Après modulation des taux, le produit attendu s'élève à 467 041 € pour l'année 2014.

	2014	2013
Taxe d'habitation	20,79 %	20,58 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19.91 %	19.71 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47.73 %	47.25 %

SURTAXE ASSAINISSEMENT/EAU

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire en 2014 le montant de la surtaxe communale d'assainissement, à savoir 0,40 € du m³ et de renouveler le montant de la surtaxe communale eau, à savoir 0,4833 € du m³ vendu à l'usager du service d'assainissement et eau potable y compris les industriels.

La décision sera notifiée au délégataire Véolia Eau en vertu du contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable.

Compte administratif 2013 du Budget Principal

LIBELLE	FONCTIO	NNEMENT	INVESTI	SSEMENT	ENSEMBLE		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
Résultats reportés	-	2 441 093,08	943 578,64	-	943 578,64	2 441 093,08	
Résultats affectés	-	1 453 543,34	-	-	-	1 453 543,34	
Opération de l'exercice	1 087 239,69	1 520 441,76	2 912 268,64	3 221 198,35	3 999 508,33	4 741 640,11	
TOTAUX	1 087 239,69	2 507 991,50	3 855 847,28	3 221 198,35	4 943 086,97	5 729 189,85	
Résultat de clôture	-	1 420 751,81	634 648,93	-	-		
Besoin de financement			634 648,93	Il est décide	é de reporter	le résultat de	
Excédent de financement	reste à réaliser	dépenses	795 294,68	Il est décidé de reporter le résultat fonctionnement comme suit :			
recettes			328 370,65	• 1 101 572,96 € au compte 1068			
Besoin total de financement	• 319 178,8	35 € au compte	002				

BUDGET PRIMITIF 2014 BUDGET PRINCIPAL: SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépe	NSES FONCT	IONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT				
Libellé	Budget cumulé N-1	Réalisations N-1	Vote (BP)	Libellé	Budget cumulé N-1	Réalisations N-1	Vote (BP)	
Charges à caractère général	384 090,00	340 347,09	398 041,17	Excédents antérieurs reportés	987 549,74	-	319 178,85	
Charges de personnel	479 470,72	464 227,99	520 200,00	Atténuations de charges	5 000,00	-	5 000,00	
Dépenses imprévues	37 555,51	-	60 000,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses	44 220,00	38 896,35	39 770,00	
Virement à la section d'investissement	1 238 129,03	-	459 013,24	Impôts et taxes	1 097 176,65	1 114 683,28	988 309,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 130,13	15 488,68	16 000,00	Dotations/ participations	279 602,00	319 460,74	302 284,00	
Autres charges de gestion courante	114 657,00	106 037,20	180 327,44	Autres produits de gestion courante	40 700,00	46 543,65	41 000,00	
Charges financières	50 000,00	45 308,01	60 560,00	Produits exceptionnels	5 000,00	857,74		
Charges exceptionnelles	116 216,00	115 830,72	1 400,00					
TOTAL DÉPENSES	2 459 248,39	1 087 239,69	1 695 541,85	TOTAL RECETTES	2 459 248,39	1 520 441,76	1 695 541,85	

Budget principal: section d'investissement

Dépenses investissement						
Libellé	Budget cumulé N-1	Réalisations N-1	Report (BP)	Vote (BP)	Report + vote (BP)	
Éclairage public	75 472,34	28 896,21	46 576,13	48 104,32	94 680,45	
Zone économique	201,77	201,77	-	-	-	
Mobilier matériel et outillage	6 800,00	4 247,66	2 552,34	19 800,00	22 352,34	
Bâtiments administratifs	3 400,00	3 369,85	-	10 000,00	10 000,00	
Réalisations trottoirs et stationnement	104 310,00	53 134,94	51 175,06	41 121,91	92 296,97	
Travaux amélioration bâtiments	10 000,00	2 483,44	7 516,56	20 786,00	28 302,56	
Équipement Médiathèque municipale	10 000,00	-	10 000,00	5 000,00	15 000,00	
Requalification de la gare	10 000,00	-	-	15 000,00	15 000,00	

Extension aménagement salle des fêtes	2 344,16	2 344,16	<u>-</u>	-	-
Aménagement du cimetière	36 884,00	33 463,39	-	23 023,00	23 023,00
Aménagement paysager	4 554,00	4 553,55	-	-	-
Construction école maternelle	2 555 760,11	2 281 982,28	273 777,83	-	273 777,83
Médiathèque municipale	127 277,59	-	-	161 098,39	161 098,39
Agrandissement Mairie	94 543,08	78 984,42	7 208,71	-	7 208,71
Passerelle accès au parc	15 000,00	-	-	15 000,00	15 000,00
Aire de jeux parc municipal	7 584,11	3 120,17	2 910,00	3 000,00	5 910,00
Défense incendie chemin de Maresquel	30 200,00	30 139,52	-	-	-
Eaux pluviales (rue de Cambligneul)	118 494,90	117 954,54	348,78	-	348,78
Aménagement traversée piétonne RD 939	12 300,00	-	-	15 000,00	15 000,00
Aménagement du Chemin à l'Eau	473 280,00	17 158,63	380 000,00	-	380 000,00
Aménagement place du Marché	10 000,00	-	10 000,00	11 085,21	21 085,21
Diagnostic des voiries sur la commune	17 720,00	14 490,73	3 229,27	-	3 229,27
Révision générale du P.L.U.	-	-	-	20 000,00	20 000,00
Opérations financières	1 231 668,58	235 738,38	-	867 980,44	867 980,44
Total dépenses	4 957 794,64	2 912 268,64	795 294,68	1 275 999,27	2 071 293,95

	RECETTES INVESTISSEMENT								
Libellé	Budget cumulé N-1	Réalisations N-1	Report (BP)	Vote (BP)	Report + vote (BP)				
Équipement Médiathèque municipale	4 200,00	-	-	-	-				
Construction de l'école maternelle	1 786 590,00	1 571 674,24	214 915,76	83 398,00	298 313,76				
Agrandissement de la Mairie	133 463,00	18 067,50	113 454,89	-	113 454,89				
Eaux pluviales (bassin d'orage)	66 509,20	-	-	66 509,00	66 509,00				
Eaux pluviales (rue de Cambligneul)	66 000,00	70 000,00	-	-	-				
Aménagement du Chemin à l'Eau	15 000,00	15 000,00	-	-	-				
Aménagement Place du Marché	-	-	-	16 430,10	16 430,10				
Opérations non individualisées	201,77	1 940,61	-	-	-				
Opérations financières	2 885 830,67	1 544 516,00	-	1 576 586,20	1 576 586,20				
TOTAL RECETTES	4 957 794,64	3 221 198,35	328 370,65	1 742 923,30	2 071 293,95				

Service des eaux

Dépens	Dépenses fonctionnement			RECETTES FONCTIONNEMENT			
Libellé	Budget cumulé N-1	Réalisations N-1	Vote (BP)	Libellé	Budget cumulé N-1	Réalisations N-1	Vote (BP)
Résultat d'exploitation reporté	-	-	33 882,97	Résultat d'exploitation reporté	21 402,87	-	-
Charges à caractère général	33 214,00	28 133,28	15 000,00	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	20 000,00	-	23 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 543,00	38 494,48	38 543,00	Subventions d'exploitation	3 294,13	4 475,00	67 943,40
Charges financières	44 940,00	44 062,27	69 517,43	Autres produits de gestion courante	72 000,00	50 929,19	66 000,00
TOTAL DÉPENSES	116 697,00	110 690,03	156 943,40	TOTAL RECETTES	116 697,00	55 404,19	156 943,40

Dépenses investissement			RECETTES INVESTISSEMENT				
Libellé	Budget cumulé N-1	Réalisations N-1	Report + vote (BP)	Libellé	Budget cumulé N-1	Réalisations N-1	Report + vote (BP)
Reconstruction STEP	351 573,19	103 250,43	144 618,38	Reconstruction STEP	356 972,20	132 494,18	185 912,02
Opérations financières	316 704,51	181 148,31	135 836,64	Opérations financières	311 305,50	227 990,18	94 543,00
TOTAL DÉPENSES	668 277,70	284 398,74	280 455,02	TOTAL RECETTES	668 277,70	360 484,36	280 455,02

$\overline{ m B}$ udget du Centre Communal d'Action Sociale

Ce budget annexe est alimenté en recettes par une participation du budget principal et permet notamment d'octroyer des secours.

Dépenses fonctionnement				RECETTES FONCTIONNEMENT			
Libéllé	Budget cumulé N-1	Réalisa- tions N-1	Vote (BP)	Libéllé	Budget cumulé N-1	Réalisa- tions N-1	Vote (BP)
Charges à caractère général	3 500,00	3 222,77	3 500,00	Excédents antérieurs reportés	3 516,18	-	819,79
Charges de personnel	90,00	-	90,00	90,00 Dotations et participations		2 650,00	4 800,00
Autres charges de gestion courante	2 876,18	2 171,62	2 329,79	Produits exceptionnels	300,00	48,00	300,00
Total dépenses	6 466,18	5 394,39	5 919,79	Total recettes	6 466,18	2 698,00	5 919,79



TTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les subventions aux associations locales, au titre de l'année 2014. Celles-ci, sont inscrites au budget primitif 2014 en dépenses de fonctionnement, chapitre 65, article 6574.

Dépenses de Fonct	ionnement
Harmonie Municipale	1 400
Charges de direction	3 800
Sporting Club Aubinois	12 000
Club des aînés	700
Écho de la Kilienne	150
FNACA	120
Association des Parents d'Élèves	300
Coopérative scolaire	(en fonction du projet)
Club Culturel	900
Ballerina	500
Souvenir Français	100
UCA Union Commerciale d'Aubigny	800
Total	20 770

Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au Conseil d'école du Groupe Scolaire Gauguin - Brassens

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Anne-Marie DECOTTIGNIES pour siéger au Conseil d'École.

Désignation d'un correspondant Sécurité routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Cindy RUMEAUX, référente sécurité routière.

Désignation d'un correspondant Défense

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur David GODART, correspondant défense.

